



# Assemblée Générale

2006 - 2013 :  
Face à la libéralisation des marchés agricoles  
Regroupons nos forces !

Rapport d'Orientation :

Proposé par le Conseil d'Administration de la FDSEA du Finistère

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
<b>1. L'agriculture confrontée à la libéralisation du commerce mondial.....</b>	<b>2</b>
<b>1. La négociation du volet agricole à l'OMC : l'inéluctable dérégulation des marchés .....</b>	<b>2</b>
1. Présentation du contenu des négociations OMC .....	2
1) <i>Le cycle de Doha.....</i>	2
2) <i>La déclaration ministérielle adoptée le 18 décembre 2005 à Hong Kong : contenu de l'accord en matière agricole.....</i>	3
2. Les impacts potentiels des négociations OMC sur les filières bretonnes.....	4
1) <i>Sur le volet accès au marché.....</i>	4
2) <i>Sur le volet soutien à l'export.....</i>	5
3) <i>Sur le volet soutien interne.....</i>	6
<b>2. Agriculture : le désengagement progressif de l'Union européenne.....</b>	<b>6</b>
1. La réforme de la PAC en 2003 : un séisme pour le monde agricole .....	6
2. PAC et perspectives financières 2007 – 2013.....	7
<b>3. Agriculture et agroalimentaire bretons : des faiblesses... mais aussi de sérieux atouts !.....</b>	<b>8</b>
1. Secteur agricole et agroalimentaire breton : des faiblesses... ..	8
1) <i>Les distorsions de concurrence dont souffre l'agriculture bretonne.....</i>	8
2) <i>L'apparition de géants de l'agriculture sur le marché mondial .....</i>	10
2. <i>...Mais aussi de sérieux atouts ! .....</i>	11
1) <i>La compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons .....</i>	11
2) <i>De nouveaux marchés à conquérir ! .....</i>	12
<b>2. Des projets pour faire face à la libéralisation du commerce des produits agricoles .....</b>	<b>14</b>
<b>1. Préserver et développer les mécanismes de régulation des marchés des produits agricoles.....</b>	<b>14</b>
1. La Politique agricole commune, socle du développement d'une agriculture multifonctionnelle, durable et compétitive.....	14
1) <i>Maintenir les soutiens publics à l'agriculture.....</i>	14
2) <i>Le développement rural, deuxième pilier de la PAC : un budget pour les agriculteurs ! .....</i>	15
2. Favoriser les outils de gestion et de prévention des crises .....	17
<b>2. Une adaptation structurelle des filières nécessaire .....</b>	<b>19</b>
1. L'adaptation structurelle de l'organisation de l'offre.....	19
1) <i>La création d'une plate-forme de collecte en lait.....</i>	20
2) <i>La concentration de l'offre dans la filière des fruits et légumes .....</i>	20
2. L'adaptation structurelle de l'aval.....	21
1) <i>L'adaptation structurelle de l'aval dans la filière laitière .....</i>	21
2) <i>L'adaptation structurelle de l'aval dans la filière porcine .....</i>	22
<b>3. Favoriser la compétitivité de la production dans un contexte de libéralisation des marchés agricoles .....</b>	<b>23</b>
1. Les coopératives agricoles, des outils au service des adhérents.....	23
2. Veiller sur l'évolution des charges des exploitations .....	24
1) <i>Moderniser les services liés à l'activité agricole.....</i>	24
2) <i>La création d'un tableau de bord des charges des exploitations .....</i>	25
3. Communiquer, continuer à communiquer !.....	25
1) <i>Informez mieux et plus simplement le consommateur .....</i>	25
2) <i>Echanger davantage avec nos concitoyens.....</i>	27
3) <i>Remettre l'éducation agricole à l'école .....</i>	28
CONCLUSION.....	29

# INTRODUCTION

---

Le compte à rebours a commencé. 2013 constitue une des échéances fondamentales pour la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles.

**2013 est la date d'engagement de réduction de certaines subventions à l'OMC<sup>1</sup> :**

Les négociations OMC n'ont pas épargné l'agriculture, bien au contraire. La voie de la libéralisation est bien celle qui a été décidée lors des dernières négociations commerciales multilatérales.

**2008 est la date de révision à mi-parcours du budget européen... et de la PAC<sup>2</sup> :**

Au niveau européen, la notion de gestion des marchés est en passe de disparaître purement et simplement. L'Union européenne se désengage de la régulation des marchés agricoles.

**C'est donc avec crainte que nous percevons l'avenir, et c'est bien légitime. La libéralisation des marchés agricoles est un bouleversement profond pour les agriculteurs. Ces réformes n'ont pas été voulues par le monde agricole, elles nous ont été imposées et nous le déplorons.**

**Mais ce n'est pas le moment de baisser les bras !** Bien au contraire, nous devons nous prendre en main dès aujourd'hui pour que, demain, nos exploitations soient compétitives.

Tirons les enseignements de la filière textile ! La libéralisation du marché des textiles a été programmée depuis 10 ans. Cependant, cette filière ne s'est pas préparée à cette échéance. Le tribut est maintenant bien lourd à porter pour le textile français, qui subit de plein fouet la concurrence chinoise.

Le système agricole est contraint de s'adapter, à la lumière des nouvelles exigences économiques qui nous sont imparties (OMC et PAC). **L'agriculture et l'agroalimentaire bretons doivent développer une stratégie forte pour faire face à la libéralisation des marchés agricoles.** Le syndicalisme, au nom de ses agriculteurs adhérents, doit être un moteur pour l'adaptation de l'organisation des marchés et des filières. Le projet est ambitieux, nécessaire, voire salutaire.

---

<sup>1</sup> Organisation Mondiale du Commerce

<sup>2</sup> Politique Agricole Commune

# 1. L'agriculture confrontée à la libéralisation du commerce mondial

---

Pendant de nombreuses années, l'agriculture a bénéficié d'une protection particulière face au mouvement de libéralisation du commerce international. La PAC a largement contribué à protéger les marchés agricoles européens de la concurrence internationale. Cependant, il faut bien constater que le statut spécifique de l'agriculture dans le commerce mondial tend à disparaître.

## 1. La négociation du volet agricole à l'OMC : l'inéluctable dérégulation des marchés

La négociation du volet agricole s'est avérée particulièrement intense lors de la Conférence Ministérielle de Hong Kong. L'agriculture a été l'objet de toutes les crispations...

### 1. Présentation du contenu des négociations OMC

Avant l'Uruguay Round, l'agriculture était en-dehors des négociations commerciales multilatérales (NCM). Les Etats-Unis ont fait pression pour faire entrer les produits agricoles dans les négociations internationales avec la volonté de démanteler la PAC. Ainsi, depuis 1995, les produits agricoles entrent dans le champ des Négociations Commerciales Multilatérales...

#### 1) Le cycle de Doha

**Le cycle de Doha a été lancé en 2001 dans le but louable de rendre la libéralisation des échanges plus profitable aux pays du Sud.** Les pays du Nord sont censés s'engager à réduire les aides à l'agriculture qui pénalisent les paysans du Sud.

**Cependant, ce cycle de négociations a connu de nombreux ratés.** Prévues initialement pour être achevées fin 2004, la négociation doit désormais aboutir fin 2006. A cet égard, il convient notamment de revenir sur le fiasco de la Conférence de Cancun, au Mexique, en septembre 2003. Cette Conférence a rapidement viré à l'affrontement Nord – Sud. Un fossé immense est apparu entre les revendications des pays en développement et les concessions que les pays développés étaient prêts à faire. A cette dispute Nord – Sud, s'est ajouté un affrontement direct entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. Face à cette double impasse, les membres de l'OMC ont décidé de repousser de deux ans l'échéance du cycle de Doha, c'est-à-dire fin 2006.

Les négociations ont repris en 2004 et, le 1<sup>er</sup> août de la même année, les 148 membres ont adopté le cadre des négociations qu'ils auraient dû approuver à Cancun.

**Les négociations de Hong Kong sont donc arrivées sous de mauvais auspices,** d'autant que des divergences sont apparues au sein de l'Union Européenne... En effet, le Commissaire européen Peter Mandelson a été accusé par plusieurs pays, dont la France, de dépasser le mandat de négociation que les 25 lui ont confié. La proposition de Peter Mandelson sur la baisse des droits de douane a été dénoncée. L'Europe a alors été coupée en deux :

- d'une part, les pays favorables au libre-échange (à leur tête, Tony Blair, Premier Ministre de la Grande-Bretagne), qui veulent la fin des subventions agricoles européennes (40% du budget de l'Union) ;
- d'autre part, un groupe de pays (France, Italie, Grèce, Irlande), fervent défenseur de la PAC, s'est opposé à la libéralisation du commerce agricole.

**Malgré l'ensemble de ces dissensions (internes à l'UE qui négocie à l'OMC pour ses membres, et internes à l'OMC), les membres de l'OMC sont parvenus à un accord à Hong Kong.**

## 2) La déclaration ministérielle adoptée le 18 décembre 2005 à Hong Kong : contenu de l'accord en matière agricole

Suite à l'accord intervenu à Hong Kong, Jacques Chirac a déclaré que cet accord sera « favorable à la croissance et à l'emploi en France, en Europe et dans le monde », et que, dans le volet agricole, « les intérêts européens et l'accord de 2003 sur la PAC ont été respectés ».

Cependant, cette déclaration ne rassure pas pour autant dans la mesure où **l'accord a été sauvé car l'Europe a accepté d'éliminer ses subventions aux exportations agricoles d'ici 2013**, et sans pour autant obtenir l'assurance de contreparties dans les dossiers industriels et les services ! De plus, l'accord conclu à Hong Kong prévoit une nouvelle échéance importante, le 30 avril 2006, pour définir les modalités techniques de la libéralisation des marchés agricoles et industriels.

### ➤ Réduction des soutiens internes

Ce volet est centré sur la question des politiques agricoles. L'objectif des négociations sur ce chapitre est de réduire la distorsion de concurrence existant par le biais d'aides versées aux agriculteurs. Ces soutiens sont classés en trois boîtes (orange, bleue et verte) en fonction de leur impact sur les échanges commerciaux.

L'offre de l'Union européenne consistait en une réduction de 70% des subventions agricoles ayant des effets de distorsion sur les échanges.

L'accord retient qu'il y aura une **réduction des soutiens distorsifs<sup>3</sup> classés selon trois niveaux** :

- **l'Union européenne est dans le niveau supérieur : concrètement, cela signifie que les soutiens internes distorsifs de concurrence feront l'objet d'un abaissement plus significatif dans l'Union européenne que dans les autres pays.**
- les USA et le Japon dans le second,
- les autres pays dans le troisième.

### ➤ Suppression des subventions à l'exportation

L'objectif des négociations sur ce chapitre est de réguler les différentes pratiques existantes en matière de soutien à l'exportation. On peut distinguer quatre mécanismes : les restitutions aux exportations, l'aide alimentaire, les crédits à l'exportation, les monopoles à l'exportation.

---

<sup>3</sup> Définition des soutiens distorsifs : ce sont les soutiens qui ont un effet direct sur le niveau de production et un effet de distorsion sur les échanges.

L'offre de l'Union européenne, le 28 octobre 2005, proposait l'élimination totale de toutes les subventions à l'export à une date donnée, à condition que les autres partenaires fassent la même chose.

L'accord retient l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, qui devra être achevée dès 2013. Cette élimination se fera de manière progressive et parallèle afin qu'une partie substantielle soit réalisée pour la fin de la première moitié de mise en œuvre (soit environ 2010).

Les modalités de suppression des subventions à l'exportation devront être déterminées par les Membres de l'OMC pour le 30 avril 2006.

### ➤ **Faciliter l'accès au marché**

Il s'agit, dans ce volet, de faciliter l'accès au marché par les réductions des barrières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (quotas d'importation par exemple).

En matière d'accès au marché, l'Union européenne proposait une réduction globale des tarifs agricoles de l'UE de 46% (ce chiffre est une moyenne : la réduction de barrières à l'accès au marché peut donc être totale pour certains produits !). Cette offre est jugée insuffisante.

L'accord de Hong Kong dispose qu'en matière d'accès au marché, les réductions de droits de douanes se feront selon quatre niveaux, dans des proportions restant à déterminer, de même que les modalités sur les produits sensibles.

***La déclaration ministérielle intervenue à Hong Kong est lourde de conséquences pour l'agriculture européenne, et particulièrement française et bretonne. Le maillon de la production est directement touché par l'ensemble des décisions prises à l'OMC. Mais quel est réellement l'impact potentiel de ces négociations sur l'ensemble des filières de production bretonnes ?***

## *2. Les impacts potentiels des négociations OMC sur les filières bretonnes*

### 1) Sur le volet accès au marché

Il existe des risques d'importations accrues de certains produits laitiers (beurre), de viande de volaille (poulet), de viande bovine (découpes désossées fraîches ou congelées), de viande porcine (interrogations sur les jambons, épaules, viandes désossées, congelées qui présenteront un intérêt pour l'industrie de transformation).

Toute quantité supplémentaire importée, même faible, peut déstabiliser un marché européen déjà saturé.

## 2) Sur le volet soutien à l'export

Il existe un risque de perte de certains débouchés suite à la suppression des restitutions :

### ➤ Conséquences dans le secteur des produits laitiers

Le beurre est en zone rouge. Il faut bien savoir que le différentiel de prix entre le marché européen et le marché mondial est d'environ 1000€/tonne ces dernières années ! Par voie de conséquence, toute la chaîne de valorisation des produits laitiers est concernée.

Actuellement, sur une production communautaire de 2 100 000 tonnes de beurre, 350 000 tonnes sont exportées avec restitutions par l'UE sur pays tiers.

17% du beurre européen est donc exposé à la suppression des restitutions, volume largement suffisant pour déstabiliser le marché européen, et donc les prix.

**L'impact de la suppression des restitutions pour les 350 000 tonnes de beurre, dont 85 000 tonnes fabriquées en Bretagne, serait catastrophique si on ne réagit pas.**

### ➤ Conséquences dans le secteur de la volaille

**2000 emplois en Bretagne, dont plus de la moitié dans le Finistère, sont directement concernés par l'exportation de poulet entier congelé vers le Moyen Orient.**

Sur ce marché, le soutien à l'export (les restitutions) est incontournable face à la concurrence brésilienne et thaïlandaise. La fin programmée des aides à l'exportation menace directement la survie des abattoirs Doux (à Châteaulin, Finistère et Chantonay, Vendée) et Unicopa (à Guerlesquin, Finistère). Mais bien d'autres abattoirs encore sont menacés. C'est l'ensemble de la filière volaille qui est en voie de disparition !

### ➤ Conséquences dans le secteur de la viande porcine

Des restitutions subsistent uniquement aujourd'hui pour les produits transformés. Le tonnage européen de viande porcine exporté avec restitutions est passé de 22% en 97-98 à 4,8% en 2003.

Les restitutions sur les viandes – ainsi que le stockage privé – ont été plus utilisées pour gérer le marché intérieur que pour conforter des flux commerciaux réguliers.

### ➤ Conséquences dans le secteur des fruits et légumes

Les fruits et légumes sont moins concernés que d'autres secteurs de production par les négociations OMC dans la mesure où leur accompagnement par l'Union européenne est spécifique : le soutien interne s'effectue grâce aux programmes opérationnels gérés par les organisations de producteurs. De plus, les restitutions à l'exportation sont peu utilisées en légumes ; elles le sont davantage pour les fruits.

Par contre, les droits de douane appliqués par l'Union Européenne sont importants, comme c'est le cas pour la tomate. Ce produit fait en effet l'objet d'accords bilatéraux qui ont été correctement négociés sur le volet de l'accès au marché. Cependant, la pérennité de ces accords est actuellement menacée par la renégociation du volet accès au marché.

### 3) Sur le volet soutien interne

Les réformes successives de la PAC et la gestion restrictive par la Commission des différents mécanismes de soutien ont anticipé les négociations à l'OMC en restreignant progressivement les différents mécanismes de soutien au marché.

Cette politique d'anticipation de la Commission européenne est gravement dommageable pour la production. Si l'Europe n'avait pas anticipé les négociations à l'OMC, elle n'aurait sans doute pas été amenée à faire tant de concessions sur la PAC. La compensation de revenu ne compense que partiellement la baisse des prix !

***Le secteur de la production est particulièrement exposé aux évolutions de l'OMC. En effet, alors qu'une partie de l'agroalimentaire, dite de seconde transformation, peut ajuster sa stratégie d'approvisionnement, les producteurs et la première transformation n'ont pas cette liberté de mouvement.***

## **2. Agriculture : le désengagement progressif de l'Union européenne**

La réforme de la PAC en 2003 a constitué un séisme pour les producteurs. Les récentes négociations des perspectives financières de l'Union européenne pour 2007 – 2013 confirment le désengagement progressif de l'Union dans le secteur agricole.

### **1. La réforme de la PAC en 2003 : un séisme pour le monde agricole**

Les principales réformes de la PAC adoptées au milieu de l'année 2003 constituent les **changements les plus fondamentaux apportés à la PAC** depuis sa création, en 1958.

#### ➤ **Les droits à paiement unique**

La nouvelle Politique agricole commune issue de l'accord de Luxembourg en date du 26 juin 2003 repose sur le découplage total des aides. Le principe des droits à paiement unique a été institué dans l'objectif de satisfaire aux obligations réglementaires de l'OMC. En effet, l'aide au revenu est considérée par l'OMC comme étant moins distorsive que l'aide liée à l'acte de production.

Le principe du découplage des aides, bien connu maintenant, consiste en l'octroi aux exploitations agricoles d'une aide au revenu non liée à la production : régime de paiement unique. L'aide directe compensatoire à la baisse des prix devient une aide au revenu, octroyée sur la base de la référence historique de l'exploitation.

L'Union européenne a laissé la possibilité aux Etats membres de choisir de recoupler partiellement une partie des aides directes. Tel a été le choix opéré par la France.



## ➤ Conditionnalité des aides

L'octroi des paiements directs est soumis au respect de textes portant sur la santé publique, santé des animaux et des végétaux, environnement, bien-être des animaux et également au respect des bonnes conditions agricoles et environnementales.

Les paiements peuvent être réduits ou supprimés en fonction de la gravité, de l'étendue, de la persistance et de la répétition du non respect constaté.

Le Règlement européen prévoit trois niveaux de sanctions :

- négligence : - 10%
- non respect délibéré : minimum - 30%
- possibilité de suppression totale sur plusieurs années.

La mise en œuvre progressive de la conditionnalité (2005-2007) permet que les nouvelles exigences de cette année fassent l'objet de rappels à la réglementation (RAR) et non de sanctions.

**La réforme de la PAC crée, encore, une surcharge administrative pour les agriculteurs. Nous dénonçons cela !** La FNSEA résume d'ailleurs ainsi les contraintes administratives auxquels sont soumis les paysans : **« Certains voudraient voir dans leurs paysans de simples animateurs de campagne : rôle un peu folklorique, et un peu décalé, qui ne correspond pas au métier de producteur, passionné par la terre et attaché à ses bêtes. D'autres oublient que derrière une sémantique compliquée (PAC, PMPOA, ICHN, GAEC...) se cachent des vies et des familles et que, derrière une paperasserie kafkaïenne, se cachent aussi des exploitants qui ont dû s'initier au droit, à la chimie, à la comptabilité. »**

## 2. PAC et perspectives financières 2007 – 2013

Lors du sommet européen des 15 et 16 décembre 2005, le budget de l'Union européenne a été âprement négocié. L'agriculture a encore fait l'objet de toutes les crispations. Le Royaume-Uni et la France sont allés à l'affrontement direct.

En quelques chiffres :

- Budget global UE : 862,3 milliards d'euros pour la période 2007-2013
- Part de la PAC dans le budget de l'UE : 42%, soit 362,3 milliards d'euros.
  - o *dont 293,1 milliards pour le soutien des revenus et des marchés (1<sup>er</sup> pilier).* MAIS en 2007 il faudra compter avec l'entrée dans l'Union européenne de la Roumanie et la Bulgarie ! L'entrée de ces 2 pays coûterait environ 8 milliards d'euros. Aussi les agriculteurs des Quinze doivent-ils s'attendre à voir leurs aides diminuer de 0,6% en 2008 par rapport à leur niveau prévu pour 2006, et jusqu'à 6,7% en 2013. Si on y ajoute l'impact de la modulation, **les aides directes seraient amputées de 6 à 12%, sans compter l'inflation et les taux de dépassement de surface !**
  - o *et 69,25 milliards pour le développement rural (2<sup>ème</sup> pilier),* dont 33 milliards pour les dix nouveaux Etats membres. Ces fonds sont inférieurs de plus de 20% par rapport à leur niveau de 2000-2006 ! **Les Quinze se partageraient une enveloppe de crédits en recul de 35% à celle distribuée au cours de la période précédente...**

**La Présidence britannique a obtenu qu'un rapport de révision exhaustive soit réalisé en 2008 ou 2009 sur les dépenses et sur l'avenir du budget. Cette révision fait donc planer une menace sur la PAC, qui risque une réforme avant 2013. Nous refusons qu'il s'agisse encore d'une pseudo révision à mi-parcours à l'instar de ce qui a été fait en 2003 !**

### **3. Agriculture et agroalimentaire bretons : des faiblesses... mais aussi de sérieux atouts !**

#### **1. Secteur agricole et agroalimentaire breton : des faiblesses...**

##### **1) Les distorsions de concurrence dont souffre l'agriculture bretonne**

###### **➤ La main d'œuvre :**

La main d'œuvre constitue un pôle de charges excessivement important pour l'ensemble des filières. Ainsi, nos exploitations, mais aussi les industries agroalimentaires, souffrent de distorsions de concurrence sur la main d'œuvre. Ces distorsions de concurrence existent aussi au sein même de Europe !

**Nous dénonçons l'absence d'harmonisation sociale européenne.** En Europe, le coût moyen horaire de la main d'œuvre comporte des variations pouvant aller jusqu'à 350% ! En France, avec notre SMIC, nos 35 heures et nos prélèvements obligatoires, nous ne rivaliserons pas avec les pays de l'Est ou du Sud de l'Union européenne, et encore moins avec des pays tels que le Brésil ou la Thaïlande !

###### **➤ L'environnement :**

La réglementation environnementale constitue également un frein pour nos exploitations. Le monde paysan assume ses responsabilités en matière environnementale. Cependant, certaines législations n'ont qu'une seule vocation : satisfaire l'opinion publique, mais sans prendre en compte la réalité économique et sociale de nos entreprises. L'interdiction de développement en ZES édictée au titre des programmes d'action de la Directive nitrates en est un bon exemple... Il convient de souligner que, dans un jugement en date du 18 janvier 2006, le tribunal administratif de Rennes a déclaré illégale l'interdiction réglementaire de développement en ZES.

Certains autres pays n'ont pas toutes ces contraintes qu'on nous impose. **Nous dénonçons l'application française, et bretonne, de la Directive nitrates, dont certains pays ont une application bien plus pragmatique (par exemple les Pays-Bas).** Les contraintes environnementales pèsent lourdement sur le développement de nos exploitations. Comment, en 2006, peut-on interdire à des entrepreneurs d'augmenter leurs capacités économiques ? Ce que vit le monde paysan au quotidien sur les contraintes environnementales est particulièrement démotivant.

Et que dire de l'incitation du gouvernement à faire des CTE... aujourd'hui remplacés par des CAD ! « *Cela répond aux attentes des citoyens en matière environnementale* » ! Les agriculteurs du Finistère ont compris le message ! Cependant, aujourd'hui, le financement de l'Etat n'est pas au rendez-vous ! L'enveloppe 2006 est de moins de 980 000€ pour la Bretagne, alors que les projets 2006, rien que dans le Finistère, nécessitent une enveloppe de 1,1 million d'euros. **L'Etat ne tient pas ses engagements.**

➤ **Le coût de l'énergie :**

**L'explosion des coûts énergétiques représente la grosse inquiétude des producteurs sous serre.** Ils ont plus que doublé depuis 1999 et concernent tous les producteurs avec un surcoût encore plus important pour les producteurs au fioul lourd ou au gaz bonbonne. Le coût de l'énergie représente aujourd'hui 0,30 euros par kilo de tomate, ce qui est très inquiétant quand on connaît l'accroissement de la compétition économique avec les produits issus du sud de l'Europe.

**Nous dénonçons le fait que le fioul lourd, le propane et le butane soient oubliés des discussions pour réduire le coût de l'énergie.** Les producteurs utilisant ces énergies le font par obligation, car éloignés des centres urbains. Or, ce sont eux qui font la ruralité, les emplois dans les zones rurales et souvent proches du littoral. L'Etat doit fournir une distribution égalitaire de l'énergie sur le territoire, comme pour le téléphone. **Le développement de la desserte du gaz dans les communes rurales et littorales doit être une priorité pour l'Etat.**

➤ **Une administration qui étouffe les exploitations agricoles !**

**L'administration s'ingère de manière insupportable dans le quotidien des exploitants agricoles.** Cette surenchère réglementaire et administrative coûte cher non seulement aux paysans, mais aussi aux contribuables ! Certains textes sont absurdes, inapplicables, alors que nous sommes des chefs d'entreprise responsables.

**Nous dénonçons aussi l'incapacité de l'administration française à répondre à nos attentes.** La profession se prend en main, mais se heurte aux lenteurs administratives. Pendant ce temps, nos concurrents prennent de l'avance, et nous du retard ! A cet égard, le projet d'« ACAL professionnelles » (appelé à ses débuts « bourse laitière ») aura mis plus de deux ans pour aboutir, alors que les attentes des producteurs de lait sont considérables ! Avec ce système, couplé aux ACAL (aides à la cessation de l'activité laitière), un exploitant qui souhaite se spécialiser dans d'autres productions libère du quota sans céder de foncier, tandis qu'un autre peut racheter du lait à moindre coût sans reprendre de terres. La gestion des ACAL professionnelles sera encadrée par l'administration, mais le pilotage sera professionnel : c'est notre projet !

Si les agriculteurs reconnaissent que toute activité doit avoir ses règles, celles-ci doivent s'adapter à la réalité des paysans et ne pas émaner de technocrates jamais sortis de leurs bureaux. Nous affirmons que trop de lois tue la loi !

Nous voulons des règles simples, justes, réalistes et applicables à tous, à tous les agriculteurs européens, et à tous les produits entrant sur le marché européen. L'administration et l'empilement des réglementations sont un frein à toute liberté d'entreprendre. L'Etat s'est pourtant engagé à simplifier les règles administratives ; force est de constater que ce n'est pas le cas.

## 2) L'apparition de géants de l'agriculture sur le marché mondial

Le marché agricole mondial est entré dans une phase de guerre des prix. L'Union européenne prend de moins en moins de place sur l'échiquier mondial des exportations. Les marchés domestiques de l'Union européenne représentent de plus en plus une cible pour les pays exportateurs les moins chers. Dans certains secteurs, la Bretagne est très vulnérable et doit concentrer ses efforts sur une meilleure valorisation de ses produits exportés vers des pays de l'UE et sur son marché domestique.

L'Europe (et donc la Bretagne) doit faire face à une concurrence accrue sur le marché des produits agricoles, notamment en raison de la croissance exponentielle de l'offre en Amérique du Sud, et particulièrement au Brésil. De plus, beaucoup de produits agricoles européens sont déconnectés du prix de marché mondial.

Dans cette guerre des prix, plusieurs pays tirent leur épingle du jeu :

### ➤ L'Amérique du Sud (Brésil et Argentine) :

#### ○ Porc :

Des coûts de production imbattables, une production qui poursuit son développement, des politiques ambitieuses à l'export... Le Brésil a les cartes en main pour exporter et, dans un contexte de réduction des barrières douanières, approvisionner les transformateurs français en pièces de porc congelées.

#### ○ Volailles :

Le Brésil est imbattable sur les prix : le différentiel coût sortie abattoir entre la France et le Brésil est estimé à 45% !

L'Argentine augmente sa production de volaille ; corrélativement, les exportations ont fortement progressé.

#### ○ Viande bovine :

Le Brésil et l'Argentine sont déjà une menace réelle pour l'Union européenne. Par exemple, on importe 500 000 tonnes de viande du Brésil. L'Europe est déficitaire en bœuf de 300 000 tonnes.

**La position du Brésil devient dominante sur le marché agroalimentaire mondial. En matière alimentaire, les problèmes sanitaires préchent pourtant contre une dépendance trop aigüe à l'égard d'un seul fournisseur !**

### ➤ Océanie :

Le beurre est le principal produit menacé. Actuellement, le beurre est fourni par l'Océanie (Nouvelle Zélande et Australie). L'Océanie contrôle environ 70% du commerce intercontinental de beurre et matières grasses laitières. La croissance de la demande mondiale risque de ne pas être satisfaite par la production européenne, dont les prix intérieurs sont supérieurs aux cours mondiaux.

***Notre agriculture a des faiblesses que nous ne saurions ignorer, mais nous avons aussi de nombreux atouts à faire valoir sur le marché mondial !***

## 2. ...Mais aussi de sérieux atouts !

### 1) La compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons

Le Grand Ouest est un des principaux bassins de production en Europe. Notre région bénéficie de réels atouts dans le commerce des produits bruts et des produits finis.

Le poids de la production agricole et de l'agroalimentaire en Bretagne est indéniable. Les chiffres le démontrent bien :

#### ➤ **80 000 actifs dans le secteur de la production agricole et 47 000 exploitations en Bretagne :**

- Cette concentration de la production dans la Grand Ouest est un réel atout. En effet, la Bretagne constitue un énorme bassin de collecte dans toutes les productions : le bassin de production Grand Ouest n'est pas remplaçable en Europe. De plus, ceci crée un environnement économique favorable pour les IAA présentes en Bretagne. La densité de production conditionne la performance économique de l'amont et de l'aval !
- Cette densité de production s'est faite grâce au dynamisme des femmes et des hommes qui font notre agriculture (la moyenne d'âge des producteurs est de 42 ans !) et grâce à leurs compétences et leur savoir faire.

#### ➤ **Le secteur des productions animales :**

- *Volaille : + de 20% de la production française*

Cette production est essentiellement organisée par de grands groupes qui structurent et organisent les conditions d'élevage, d'abattage et de commercialisation. La Bretagne est fortement exportatrice. Notre région assure également la moitié de la production nationale d'œufs de consommation.

- *Porc : 57% de la production française*

L'essentiel de la production porcine bretonne est issu d'élevages naisseurs-engraisseurs, comptant 150 truies en moyenne, réunis au sein de groupements de producteurs qui assurent le suivi technique et sanitaire. La compétitivité de la production porcine résulte aussi du haut niveau technique des élevages, des céréales qui sont à portée de main et des ports pour exporter, une capacité à travailler ensemble (plateforme export).

- *Lait : 20 790 livreurs de lait en 2002 et 779 400 vaches laitières, 20% de la production française.*

L'activité laitière occupe la plus grande part de l'espace et génère le plus grand nombre d'installations de jeunes. Les producteurs mettent en œuvre le code d'hygiène européen, la charte des bonnes pratiques d'élevage. Les plus grands groupes coopératifs et industriels assurent la fabrication de beurre, de poudre de lait et d'emmental, et se lancent dans des produits élaborés.

- *Viande bovine : part relative de la Bretagne dans la production française de veaux de boucherie – 23,6%, de génisses – 11,8%, de vaches – 12,6%, de taureaux et bœufs – 9,8%*

La production de viande bovine provient pour moitié des vaches laitières, l'autre moitié étant issue des races à viande (Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine, Salers...).

➤ **Le secteur des productions légumières :**

La Bretagne est la première région légumière française et occupe le 6<sup>ème</sup> rang en Europe avec près de 3500 exploitations, 44 000 hectares, 726 000 tonnes de légumes frais dont 40% sont exportés, 15 000 emplois en production de légumes et 5000 emplois en aval (conditionnement et transformation), 450 millions d'euros de chiffre d'affaires commercialisé. L'organisation économique bretonne bénéficie également d'une solide organisation structurelle, ce qui est un sérieux atout.

➤ **15 milliards d'euros de chiffre d'affaires (production et IAA)**

➤ **12,4% du chiffre d'affaires des IAA française.**

***Au-delà des chiffres, nos produits sont de qualité ! Qualité gustative, qualité de la transformation, sécurité alimentaire, gestion des risques alimentaires. Notre production est un modèle reconnu dans le monde : cette qualité fait notre force !***

2) **De nouveaux marchés à conquérir !**

Les pays d'Amérique du Sud, les Etats-Unis et le Canada développent une importante politique d'exportation. L'agriculture bretonne doit faire de même et conquérir de nouveaux marchés, car ils existent bel et bien, et dans plusieurs secteurs de production. En effet, les marchés à conquérir sont nombreux en raison de la croissance de la population mondiale. Nous en avons la capacité et les moyens : **la qualité de nos produits est un réel atout et nous devons nous en servir pour mettre en œuvre une politique exportatrice offensive, tant à l'intérieur de l'Union Européenne que dans les pays tiers.**

➤ **Lait :**

Dans l'Union européenne, il y a très peu d'augmentation de la demande. Cependant, la demande tend à croître à l'est de l'Europe, dans les PECO (Pays d'Europe Centrale et orientale).

En Chine, la demande est en pleine croissance.

La filière laitière doit développer une stratégie d'exportation offensive vers l'ensemble de ces marchés en expansion, sans oublier le marché domestique français et, plus largement, de l'Union Européenne : il faut avoir une stratégie d'entrepreneur !

**Exemple : le projet de fromagerie produisant de la mozzarella à Herbignac (Loire Atlantique).** Cette initiative commune aux coopératives Eurial Poitouaine, Terrena-Laïta et à l'entreprise Celia augmenterait les débouchés pour les producteurs de lait. Il s'agit d'un vrai projet de compétitivité de la filière laitière. Avec 15% de production, la mozzarella est le premier fromage au monde et le marché augmente en moyenne de 2 à 3% par an. De plus, la mozzarella intègre toutes les composantes du lait (matière grasse et matière protéique).

➤ **Viande :**

C'est le niveau de vie des pays en développement qui dicte la quantité de viande que l'on mange : plus le niveau de vie augmente, plus on consomme de viande. La Chine gagne en pouvoir d'achat et ce pays compte 1,3 milliard de personnes ! En 2002, un Chinois mange 52kg de viande par an, alors qu'un habitant d'un pays développé en consomme 90 kg : dans les 25 ans à venir, il faudra trouver 50 millions de tonnes de viande supplémentaires ! A long terme, c'est une **opportunité colossale** !

De plus, si l'élargissement de l'Union européenne a pu être inquiétant pour l'agriculture française, il faut aussi considérer que c'est une chance pour l'exportation de nos produits vers des pays qui voient leur niveau de vie augmenter. Les nouveaux pays de l'Union sont des marchés en plus.

**Il ne faut pas attendre 2013 pour réagir à la libéralisation des marchés ! Au contraire, il faut intervenir dès à présent pour que, demain, nos exploitations soient compétitives et prêtes à affronter l'horizon 2008 (échéance d'une éventuelle révision du budget de la PAC) – 2013 (date d'application des réformes OMC) !**

## 2. Des projets pour faire face à la libéralisation du commerce des produits agricoles

---

### 1. Préserver et développer les mécanismes de régulation des marchés des produits agricoles

L'agriculture est un secteur économique extrêmement spécifique en raison de la difficulté d'adapter l'offre à la demande. C'est pourquoi des mécanismes de régulation sont indispensables pour stabiliser les marchés agricoles.

#### 1. La Politique agricole commune, socle du développement d'une agriculture multifonctionnelle, durable et compétitive

##### 1) Maintenir les soutiens publics à l'agriculture

###### ➤ Conserver le financement de la Politique agricole commune

L'agriculture a toujours figuré parmi les objectifs prioritaires des décideurs européens, en particulier lors des négociations du Traité de Rome, en 1957. A cette époque, le souvenir des pénuries alimentaires de l'après guerre était encore très présent dans les mémoires. C'est la raison pour laquelle l'agriculture a constitué un élément clé des politiques européennes dès le début de la construction européenne.

Le Traité de Rome définit ainsi les objectifs généraux de la Politique agricole commune<sup>4</sup> :

- **« accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main d'œuvre ;**
- **assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ;**
- **stabiliser les marchés ;**
- **garantir la sécurité des approvisionnements ;**
- **assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs. »**

A la lumière de ces éléments, on ne peut que constater l'importance des objectifs assignés à la Politique agricole commune. Et c'est justement en raison de l'importance de ces objectifs que l'agriculture est la seule politique commune de l'Union européenne. Concrètement, ceci signifie que l'ensemble de la charge budgétaire liée à la PAC incombe à l'Europe en raison du transfert de compétences des Etats membres à l'Union européenne.

Dans ce cadre, il convient de relativiser le poids de la Politique agricole commune dans le budget de l'Union européenne ! Pour la PAC, seulement 10 milliards d'euros (par an) reviennent à la France !

---

<sup>4</sup> Article 33 du Traité des Communautés Européennes



L'agriculture ne coûte que 111 euros par an et par habitant, ce qui constitue davantage un investissement rentable pour le citoyen européen qu'une dépense injuste. En effet, l'agriculture est un levier de développement pour le territoire, pour la croissance et l'emploi ; mais aussi, et surtout, les agriculteurs assurent l'indépendance alimentaire de l'Europe. Les risques d'une dépendance alimentaire peuvent être des crises sanitaires, un surcoût des produits alimentaires pour les consommateurs européens (on parle bien de l'arme alimentaire !). Le budget de la PAC est un enjeu pour toute la société car il s'agit de défendre le modèle alimentaire européen : des produits de qualité, la sécurité alimentaire (paquet hygiène, traçabilité, gestion des risques alimentaires...).

**En 2008 (date de révision du budget européen), le financement de la Politique Agricole Commune doit être maintenu pour continuer la réalisation des objectifs ambitieux qui lui ont été assignés dès 1957, et qui ont permis de développer une agriculture européenne forte et dynamique. Dans ce cadre, la solidarité financière des Etats membres dans le budget de la PAC doit prévaloir.**

➤ **La ferme finistérienne ne doit pas perdre de DPU !**

La mise en œuvre du régime de paiement unique, largement relativisée par les Pouvoirs Publics, s'avère beaucoup plus complexe que prévu :

- Difficultés de signer des clauses cédant / repreneur :

La mise en place du régime des DPU s'opère sur la base d'une déclaration d'évènements intervenus sur les exploitations entre 2000 et 2006. Les repreneurs de terres doivent solliciter les cédants afin de signer avec eux une clause de cession de DPU en accompagnement des terres reprises. Or certains cédants se montrent récalcitrants pour la signature de telles clauses. **Nous rappelons que les DPU sans terre ne rapportent rien ! Les « chasseurs de primes » seront amenés à s'expliquer auprès de la DDA ou de la CDOA.**

- Les DPU sont gratuits :

Certaines personnes tentent de monnayer leurs DPU. **Nous affirmons que les cessions de DPU doivent être réalisées à titre gratuit.**

- Le montant de la réserve nationale :

La grande inconnue de l'équation DPU concerne la réserve : **quel en sera le montant et pourra-t-elle servir tout le monde ?**

**Nous demandons une départementalisation de la réserve nationale. Tous les DPU non activés en mai 2006 doivent rester dans le département.  
La ferme finistérienne ne doit pas perdre de DPU !**

2) Le développement rural, deuxième pilier de la PAC : un budget pour les agriculteurs !

➤ **Conforter le rôle des agriculteurs dans l'aménagement du territoire**

En juin 1997, la Commission Européenne a proposé la réforme de la PAC dans le cadre de l'Agenda 2000. Cette réforme a introduit l'élaboration d'une nouvelle politique de développement rural, qui devient le second pilier de la PAC.

A partir de 2006, la politique de développement rural se cible sur :

- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture en soutenant la restructuration à travers certaines mesures, par exemple les aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs...
- L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural à travers la gestion des terres, en incluant les actions de développement rural en relation avec les sites Natura 2000 : agroenvironnement, sylviculture, etc.
- L'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et la diversification des activités économiques.

La Politique agricole commune, dans le cadre de son deuxième pilier, impartit un rôle fondamental aux agriculteurs dans l'aménagement du territoire, et plus particulièrement de l'espace rural : entretien des paysages, maintien de l'espace naturel, vitalité du monde rural. **Et il faut souligner que les agriculteurs ont un poids territorial colossal puisqu'ils occupent 55% du territoire et valorisent cet espace !** La politique de développement rural doit participer au renforcement de l'identité agricole européenne, qui place les hommes au cœur de l'économie et des territoires.

Officiellement, le deuxième pilier de la PAC a été institué pour répondre à des attentes sociétales et aussi pour compenser les baisses de soutien des prix liées aux réformes de la PAC... **Officieusement, cette politique répond à l'obligation de respecter les engagements européens vis-à-vis de l'OMC. Dès lors, les aides liées au développement rural ne doivent pas constituer une compensation partielle des baisses de prix. Nous revendiquons le fait que les fonds issus du développement rural reviennent aux agriculteurs.**

Le projet de budget européen pour 2007-2013 prévoit une forte réduction des soutiens au développement rural. Les fonds disponibles (69,25 milliards d'euros) seront inférieurs de plus de 20% à leur niveau de 2000-2006. Cependant, cette baisse des crédits ne sera pas uniforme puisque les 10 nouveaux Etats membres verront leur dotation augmenter de 115% par rapport à 2004-2005, tandis que **les Quinze se partageront une enveloppe de crédits en recul de 35% à celle distribuée au cours de la période précédente !**

➤ **Utiliser la modulation à bon escient**

La modulation des aides directes a été introduite en 1999, lors des accords de Berlin. Ce dispositif consiste en la possibilité, pour les Etats membres, de mettre en place un dispositif facultatif de « modulation des aides » consistant à écrêter les aides reçues par les agriculteurs, par rapport à un certain seuil, au profit d'actions de développement rural. Deux objectifs ont été assignés à la modulation :

- donner des incitations économiques plus conformes aux attentes de la société à l'égard de l'agriculture (promotion de l'emploi, préservation de l'environnement...)
- assurer un complément de financement des actions de développement rural.

La France applique le système de la modulation depuis 1999.

Les nouvelles perspectives financières de l'Union européenne prévoient la possibilité pour les Etats membres de moduler jusqu'à 20% des aides du premier pilier pour abonder le deuxième pilier !

**Pour nous, l'enjeu est donc de faire en sorte que les crédits issus de la modulation reviennent à la Bretagne selon un plan global et cohérent. Nous devons être force de proposition sur la question de la modulation et, plus largement, du développement rural :**

- **Les crédits issus de la modulation doivent revenir aux agriculteurs !** Le deuxième pilier étant partiellement constitué de prélèvements sur les aides directes des agriculteurs, ces crédits doivent être intégralement reversés aux agriculteurs au titre du développement rural. Sur la période 2000-2006, l'enveloppe du développement rural a été consacrée prioritairement aux CTE, à l'agroenvironnement et aux ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel). Or les CTE n'existent plus ! Il est pourtant primordial que des outils soient développés pour que les agriculteurs bénéficient des aides du deuxième pilier.  
**Nous ne pourrions accepter que des communes, par exemple, bénéficient d'aides issues du deuxième pilier.**
- **Proposer qu'une partie de la modulation soit utilisée pour la gestion de marché :**  
Nous devons obtenir qu'un pourcentage de la modulation revienne aux OCM légères pour la gestion de crise (légumes, porcs, volailles). Ces productions ont en effet été « oubliées » par les DPU. Il convient donc de soutenir une amélioration de la gestion de marché pour les légumes, la volaille et le porc. En 2003, Hervé Gaymard a obtenu que 1% de la modulation aille à la gestion de crise. Cette question a été récemment reprise par Dominique Bussereau, actuel Ministre de l'agriculture. Quand ce dossier verra-t-il enfin le jour ?
- **Proposer un plan de développement rural régional :**  
Malgré la récente décision qui a été prise de gérer nationalement l'enveloppe du développement rural, nous affirmons que, pour être efficace et équitable, cette gestion doit se faire régionalement. Actuellement, la Bretagne n'est bénéficiaire ni des primes à l'herbe ni des primes rotationnelles. Egalement, sur le second pilier, le Conseil Régional s'est prononcé pour des aides en faveur des systèmes herbagers et de l'agriculture biologique : rien pour les productions conventionnelles !  
**Au niveau régional, le pilotage de l'enveloppe du développement rural doit être professionnel !**

## *2. Favoriser les outils de gestion et de prévention des crises*

Le secteur agricole est extrêmement vulnérable en raison de la faible adaptabilité de l'offre à la demande. Ainsi, toutes les productions agricoles sont soumises à des crises conjoncturelles régulières, mais à des degrés plus ou moins importants.

Le secteur des fruits et légumes est particulièrement vulnérable. En effet, l'offre est soumise à une forte variabilité en raison des aléas climatiques qui pèsent sur la production. Pour plusieurs produits, cette variabilité est accentuée par le caractère périssable qui ne permet pas de réguler l'offre par le stockage. De plus, la demande n'est pas rigide dans le marché des fruits et légumes. Cette volatilité du marché entraîne d'importantes fluctuations de prix.

Le secteur de la viande connaît lui aussi des crises conjoncturelles. Actuellement, c'est toute la filière volaille qui est touchée économiquement en raison de la propagation de l'influenza aviaire. Les pertes actuelles de la filière, sous le coup d'un effondrement de la consommation de volailles, sont évaluées à **40,8 millions d'euros par mois**, dont 6 millions d'euros de pertes pour les éleveurs ! Le Premier Ministre a donc annoncé un plan national d'aide à la filière avicole de 63 millions d'euros, dont 25 millions pour les éleveurs. **Mais les besoins des aviculteurs sont considérables : une aide de Bruxelles est nécessaire ! Pourquoi cette inertie de la part des autorités communautaires, d'autant qu'il s'agit d'une crise européenne ? Serait-ce une volonté déguisée de stopper toute production avicole ?**

***Structurellement, les productions agricoles ne sont pas adaptables aux exigences de marché comme le secteur industriel. C'est pourquoi il est impératif que l'ensemble des productions agricoles ait accès à des instruments de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.***

Un certain nombre d'outils doivent être mis en place, tant pour la prévention que pour la gestion des crises agricoles :

- **Des mesures de gestion en période de crise** : aides au stockage, à la transformation, à la réduction volontaire de la production ou encore à la promotion. Par exemple, actuellement, de telles mesures seraient nécessaires pour la filière volailles. Or l'OCM volaille ne prévoit ni le stockage privé, ni l'intervention publique. **Nous demandons la création, dans l'OCM volaille, de nouvelles mesures de gestion de marché.**
- **Un fonds d'indemnisation des calamités agricoles et une mutualisation des risques au niveau professionnel par le biais de l'assurance récolte ou de l'assurance revenu, déjà régulièrement évoquée.**  
La Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 fixe le cadre législatif de l'assurance récolte et de son articulation avec le fonds des calamités agricoles. Cette loi ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion des risques. **Le cadre est posé, nous demandons à ce que les moyens soient dégagés pour lui donner un contenu à la hauteur de nos attentes.**
- **Une gestion professionnelle des crises agricoles : fonds de mutualisation ou de péréquation.**  
En lait, les professionnels demandent la possibilité de mettre en place un fonds de solidarité qui servirait à faire face, de façon provisoire, aux situations d'urgence (exemple : laiterie NAZART) et d'éviter un arrêt de la collecte pour les producteurs d'entreprises en difficulté. Pour les producteurs, un fonds de solidarité n'impliquerait pas nécessairement une augmentation de la cotisation interprofessionnelle ; il pourrait être alimenté par le redéploiement des cotisations interprofessionnelles actuelles.  
Une difficulté plane cependant sur la mise en place d'un fonds de solidarité : cette solidarité doit être compatible avec les règles du droit de la concurrence dans la mesure où une entreprise ne doit pas bénéficier d'un avantage concurrentiel par rapport aux autres. A cet égard, des aides en faveur de la laiterie NAZART n'ont pu être accordées en raison de la règle « de minimis » qui plafonne les aides aux entreprises agricoles (production et transformation).

**Nous demandons à ce que le Règlement communautaire relatif aux « aides de minimis » évolue pour permettre d'aider les entreprises agricoles en grande difficulté ! Actuellement, ce sont les éleveurs de volailles qui font les frais de ce Règlement communautaire : sur 3 années, toutes les aides sont plafonnées à 3000 euros par exploitation !**

- **Dans le secteur des fruits et légumes, retrouver des mesures conjoncturelles.**  
Les mesures structurelles ont été privilégiées au détriment du conjoncturel.  
Les « plans de campagne », abandonnés en 2001, permettaient aux producteurs bretons de diminuer leur participation financière aux actions de gestion de marché, qui sont certes efficaces, mais dont le coût est supporté par les seuls producteurs organisés. Cela s'applique, à titre d'exemple, aux prélèvements opérés sur le marché du frais pour la transformation, prélèvements qui se font à bas prix et qui permettent un maintien du prix sur le marché du frais.  
Egalement, le projet d' « expérimentation chou-fleur » a été abandonné au dernier moment par la Commission européenne. Ce projet visait à permettre aux organisations de producteurs (OP) commercialisant sur le marché du frais de pouvoir orienter une partie de leur production à la transformation.  
**Nous revendiquons le droit de bénéficier de cette expérimentation !**
  
- **Faciliter le déclenchement des clauses de sauvegardes.**  
Le dispositif de la clause de sauvegarde permet de limiter une croissance de certaines importations dans l'Union européenne. Dans le secteur agricole, une liste limitative de produits bénéficie d'une clause de sauvegarde. Ce dispositif autorise notamment l'imposition d'un droit de douane additionnel lorsque certains critères sont remplis (forte poussée des importations, le prix à l'importation tombe au-dessous d'un prix de référence déterminé...). Ces critères sont extrêmement stricts et ne permettent pas une application efficace de la clause de sauvegarde, pourtant indispensable dans le secteur agricole.  
**Nous demandons que la mise en œuvre de la clause de sauvegarde soit facilitée pour plus de réactivité.**
  
- **Autoriser la constitution de provisions en année favorable (plafond à 50% du revenu) et la possibilité de reprise des provisions en année difficile**, en vue de redonner un modèle économique viable à nos exploitations.

## **2. Une adaptation structurelle des filières nécessaire**

Dans un marché globalisé, il est indispensable que les acteurs des filières aient une taille critique sur le marché mondial des produits agricoles et agroalimentaires. Tous les acteurs économiques agricoles et agroalimentaires bretons sont confrontés à un objectif de rationalisation des outils pour favoriser la compétitivité.

### *1. L'adaptation structurelle de l'organisation de l'offre*

Souvent, le secteur de la production souffre d'une atomisation de l'offre qui le rend vulnérable face à la grande distribution. Nous demandons à ce que les filières mènent une réflexion afin de concentrer l'offre (au stade de l'organisation de la production) et de rééquilibrer les rapports de force avec l'aval (transformation ou grande distribution).

## 1) La création d'une plate-forme de collecte en lait

Les Jeunes Agriculteurs Ouest mènent une réflexion approfondie sur la refonte de l'organisation de la filière laitière dans le Grand Ouest. **Nous estimons que ce projet est ambitieux car il a le mérite d'obliger l'ensemble des acteurs de la filière laitière à se remettre en cause !**

Au stade de l'offre, l'objectif est de rationaliser la collecte afin que tous les producteurs soient collectés, et ce sur la base d'un prix du lait en relation avec le marché. Nous avançons plusieurs motivations pour opérer ce changement structurel au stade de l'offre :

- des prix différents selon les entreprises,
- des volumes de lait flottants en hausse,
- la pression des entreprises pour ne plus collecter certains producteurs.

Ce projet comprend la création d'une société interprofessionnelle de collecte.

Cette société aurait pour rôle d'acheter le lait à tous les producteurs et de le vendre aux entreprises de transformation en fonction de leur demande sur la base du prix interprofessionnel évoluant selon des éléments de type « accord interprofessionnel de 1997 », hors produits de dégagement. Les volumes non contractualisés par les entreprises seraient transformés en beurre et poudre basiques, ayant pour destination l'export.

## 2) La concentration de l'offre dans la filière des fruits et légumes

La filière légumière bretonne est souvent citée comme un modèle de structuration du marché. En effet, les autres régions françaises ne bénéficient pas d'une telle organisation structurelle. L'offre, dans la filière des fruits et légumes, est en général fortement inorganisée. Ceci est particulièrement flagrant en endives. La filière endivière bretonne, concentrée sur trois cantons finistériens, est régulièrement déstabilisée par la désorganisation du Nord de la France. **Nous demandons donc une véritable organisation de l'offre dans le Nord de la France, mais aussi plus largement en France, et pour l'ensemble des légumes.**

L'Organisation Commune des Marchés fruits et légumes fait des Organisations de Producteurs (OP) le pilier de l'organisation économique de la production. Les OP ont effectivement permis à la filière légumière bretonne de se doter d'une solide organisation économique.

Cependant, pour faire face à une concurrence accrue sur les marchés et à la puissance de la grande distribution, l'organisation économique de la production doit encore se renforcer. Ceci ne peut se réaliser que par le biais des Comités économiques agricoles. Les rôles, missions et pouvoirs des comités de bassin doivent évoluer afin que ces structures aient la capacité juridique pour intervenir dans la première mise en marché. **Ce regroupement de l'offre nécessite une évolution du droit de la concurrence afin que les comités ne soient pas accusés d'entente anticoncurrentielle.**

De plus, les associations d'organisations de producteurs, comme les comités de bassin, doivent pouvoir mener une politique commerciale basée sur la contractualisation avec l'industrie de transformation. La contractualisation de certains volumes permet de sécuriser les débouchés et d'alléger le marché du frais quand l'offre est trop abondante.

## 2. L'adaptation structurelle de l'aval

Dans certaines filières, l'aval souffre d'un manque de rationalisation des outils industriels qui nuit à une politique commerciale offensive. Il est du rôle du syndicalisme d'inciter à une meilleure structuration de l'aval pour gagner en performance économique, et avoir la capacité à répondre à des appels d'offre à l'export.

### 1) L'adaptation structurelle de l'aval dans la filière laitière

En parallèle d'une rationalisation de la collecte de lait, l'aval doit aussi se restructurer, et ce à plusieurs stades :

#### ➤ **Mise en commun des outils de production pour les produits industriels**

Dans le Grand Ouest, l'industrie laitière présente la caractéristique d'être beaucoup moins concentrée que ses concurrents européens, qui se sont déjà restructurés entre 1997 et 2000 (exemple : fusion ARLA et MD Foods en 2000). Les entreprises laitières de transformation ont donc pris du retard et perdent des marchés à l'étranger en raison de l'absence d'une taille critique sur le marché. L'outil de production des produits industriels doit donc s'adapter aux contraintes de la globalisation et rattraper son retard dans la restructuration.

Suite aux difficultés rencontrées par la laiterie NAZART, une réflexion collective a été engagée sur la création d'outils de production communs pour les produits industriels. En février 2006, le cabinet SOFRA a rendu ses conclusions. Sur la base de cette étude, nous appuyons des projets de regroupement ou de spécialisation de site. L'objectif est de faciliter l'émergence de projets et de favoriser, par la suite, des partenariats entre entreprises. Les raisons de la nécessité d'une restructuration des outils industriels sont simples :

- Si on ne fait rien, scénario catastrophe :
  - o D'ici 2 ans : 1 milliard de litres non collectés (l'équivalent du Finistère) et 1300 emplois menacés.
  - o D'ici 5 ans : 1,8 milliard de litres non collectés (l'équivalent du Finistère et des Côtes d'Armor) et 3000 emplois menacés.
- Si les entreprises se restructurent, le scénario idéal :
  - o Produits secs : passer de 19 à 6/7 ateliers.
  - o Produits gras : passer de 13 à 3/4 ateliers.

Les projets présentés avant le 31 décembre 2006 devraient pouvoir bénéficier d'un soutien de l'Etat et de l'Europe. Les fonds européens peuvent atteindre 15 à 18% de l'investissement.

Une dynamique de changement doit être introduite dans l'industrie laitière du Grand Ouest afin que celles-ci puissent réaliser des investissements et ne pas accuser trop de retard sur leurs principaux concurrents. De plus, la restructuration des outils de production est indispensable pour garantir l'écoulement de toute la production et gérer l'offre des Produits de Grande Consommation (PGC).

**Nous voulons que la restructuration des outils industriels se fasse dans une optique d'anticipation, et non sous des contraintes économiques impératives. L'objectif est de préserver le maillon de la production.**

### ➤ Mise en marché avec des plateformes de vente

La restructuration de la filière laitière implique non seulement de concentrer la transformation, mais aussi de créer des centrales de vente sur certains produits. Il faut réduire le nombre d'opérateurs pour rééquilibrer les rapports avec la grande distribution et envisager des partenariats par types de produits :

- produits grande consommation basiques,
- produits export.

Un tel projet est parfaitement envisageable au stade de la coopération. Par exemple, en Irlande, il existe un négociateur pour l'ensemble des laiteries, pour le marché intérieur d'une part, et pour le marché export, d'autre part. **Nous engageons nos entreprises à expertiser l'opportunité d'une telle démarche.**

### 2) L'adaptation structurelle de l'aval dans la filière porcine

La filière porcine doit faire face à la puissance de deux coopératives qui se sont restructurées à l'est de l'Europe : Danish Crown (Danemark) et Vion (Allemagne).

La restructuration danoise a été extrême, puisque la coopérative Danish Crown concentre 90% de la production porcine !

En Allemagne, également, l'abattage s'est fortement concentré, et ce de manière fulgurante : les deux premiers abattoirs, Vion et Tönnies, ont abattu 18 millions de porcs en 2005, soit 37% des abattages allemands. Vion a augmenté ses abattages suite à sa prise de participation à hauteur de 60% de Südfleisch, en fin d'année dernière, et possède à présent 20% de part de marché en Allemagne. Aujourd'hui, Vion abat 400 000 porcs par semaine, soit l'équivalent de tout le Grand Ouest !

En Bretagne, la fragmentation des structures d'abattage nuit à toute la filière porcine, dans un marché de plus en plus globalisé, face à des concurrents qui se sont restructurés et des centrales d'achat de dimension européenne. Les producteurs souhaitent une meilleure organisation des abattoirs afin qu'ils se dotent d'une plus grande puissance commerciale pour mieux valoriser la production. **La restructuration de la filière porcine, dans le Grand Ouest, doit avoir lieu.**

**Mais les producteurs ne doivent pas en faire les frais : cette restructuration doit se produire à la condition expresse de maintenir une concurrence à l'achat des porcs à la sortie des exploitations.** A ce titre, plus la restructuration sera importante, plus une cotation du porc de type « Marché du Porc Breton » sera nécessaire, et donc, plus il devra être conforté.

Cette réflexion est essentiellement issue des dérives constatées au Danemark. En effet, depuis 2-3 ans, la coopérative Danish Crown rémunère nettement moins bien ses adhérents qu'avant d'être en situation de monopole. Les adhérents de cette coopérative préfèrent désormais renoncer à leurs compléments de prix et payer des pénalités de non-livraison pour pouvoir vendre en vif sur l'Allemagne !

Deux grands défis devront être relevés par les éleveurs de porcs à l'avenir : l'un est donc de se concentrer pour regrouper l'offre et, ainsi, développer une force commerciale face à un maillon de l'abattage restructuré ; le second est d'obtenir un prix qui ne soit pas décroché de celui des principaux bassins européens. Face à ces deux défis, **la création de la plateforme d'exportation en vif dans l'Ouest, qui regroupe 11 groupements de producteurs pour travailler ensemble à l'export, est une opération exemplaire.**



***L'adaptation structurelle des filières est nécessaire pour faire face à la libéralisation des marchés agricoles, et à des concurrents de plus en plus concentrés, tant au stade de l'offre que de la transformation. L'adaptation structurelle de l'aval doit avoir pour but d'améliorer le revenu des paysans.***

### ***3. Favoriser la compétitivité de la production dans un contexte de libéralisation des marchés agricoles***

Plusieurs leviers doivent être envisagés afin de favoriser la compétitivité du maillon de la production agricole :

- les coopératives agricoles sont des outils au service des adhérents ;
- veiller sur la maîtrise des charges des exploitations ;
- communiquer, continuer à communiquer.

#### ***1. Les coopératives agricoles, des outils au service des adhérents***

Les coopératives agricoles sont nées, à la fin du XIXème siècle, de la volonté des agriculteurs de créer des outils d'approvisionnement, de collecte, de transformation et de commercialisation qui soient le prolongement de leur exploitation. Des outils qui leur permettent de ne pas être réduits au simple rôle de fournisseurs de matières premières, sans pouvoir, ni influence.

Depuis 1945, l'expansion de la coopération agricole s'est poursuivie et s'est accompagnée de regroupements et de restructurations remarquables. Ce développement a été influencé par plusieurs faits :

- les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 sur l'organisation économique des producteurs,
- la Politique agricole commune de la Communauté européenne,
- la loi de 1972 sur le statut de la coopération agricole,
- les lois de 1991 et 1992 qui organisent les modalités de la filialisation et de renforcement des fonds propres des coopératives.

La coopérative agricole est une structure juridique spécifique, qui diffère à de nombreux égards d'une structure sociétaire classique. Ainsi, le statut des entreprises coopératives agricoles repose sur quatre grands principes :

- la libre adhésion,
- l'acapitalisme,
- la gestion démocratique,
- l'exclusivisme.

Les coopératives agricoles ont un rôle clé dans l'organisation des filières et dans la performance économique du maillon de la production. A ce titre, **le rôle du syndicalisme est de soutenir l'adhésion des producteurs dans des outils collectifs tels que les coopératives car celles-ci sont des leviers pour la compétitivité des exploitations.** L'objectif est bien de réaliser des économies d'échelle.

De plus, l'objectif des coopératives agricoles est d'être au service de ses adhérents. Dans ce cadre, il est indispensable que les administrateurs jouent leur rôle, au sein des conseils d'administration, pour que les adhérents ne ressentent pas une perte de pouvoir au sein de leurs outils. Les adhérents, s'ils sont en désaccord avec les pratiques de la coopérative, doivent interpeller leur délégué, ou le montrer à travers leurs droits de vote.

**En vue de conserver l'esprit mutualiste qui doit animer l'action des coopératives, nous encourageons les agriculteurs issus du syndicalisme à se présenter comme administrateurs dans les coopératives agricoles. Ceux-ci peuvent apporter un esprit d'ouverture et une vision collective de l'activité agricole. Dans cette optique, nous encourageons également la formation d'administrateurs stagiaires issus du syndicalisme (JA-FD).**

## *2. Veiller sur l'évolution des charges des exploitations*

### 1) Moderniser les services liés à l'activité agricole

Les agriculteurs réalisent des efforts constants pour réduire les différents postes de charges dans leurs exploitations. Si les exploitants peuvent diminuer leurs coûts de production, d'autres charges doivent impérativement être réduites pour gagner en efficacité économique !

A cet égard, les organisations de service qui entourent l'activité agricole doivent réaliser des économies d'échelle. Des choses ont déjà été faites pour certains services. Exemples :

- Rationalisation de la recherche appliquée.
- Régionalisation des services de l'EDE.
- Réflexion sur le rapprochement entre les laboratoires interprofessionnels et les Contrôles Laitiers en Bretagne
- La Presse agricole : fusion des journaux départementaux au sein d'une presse régionale « TerrA ».

**Nous encourageons la poursuite de la rationalisation des services liés à l'activité agricole (tout en préservant un service de proximité), qui doit conduire à réduire certaines charges sur les exploitations.**

**Au-delà de l'optimisation de chacune de nos organisations de service, dans l'intérêt individuel de l'agriculteur, la FDSEA accorde une importance particulière à la dimension collective de l'action de nos organisations agricoles.** Compte tenu de la baisse du nombre d'agriculteurs, des contraintes économiques qui pèsent sur notre secteur, il devient indispensable d'organiser les complémentarités et les synergies entre organisations agricoles.

**Dans le dossier SICAMOB, la FDSEA, sans la compétence et l'expertise juridique de l'association juridique et fiscale (AJF), n'aurait pas obtenu 1 792 000 € (soit près de 12 millions de francs) ; et l'AJF, sans le poids du réseau syndical de la FDSEA, n'aurait pas non plus pu réussir cette opération. C'est un exemple « grandeur nature » qui démontre que la complémentarité des compétences, des réseaux et des moyens financiers, permet, avec une dose d'intelligence et de bonne volonté, de réussir de belles actions dans l'intérêt individuel et collectif des agriculteurs.**

Ce n'est qu'un exemple, il en existe d'autres ! Mais aujourd'hui, les organisations de services, sous couvert de répondre aux attentes individualistes de leurs adhérents/clients, tendent à privilégier leur propre chiffre d'affaires au détriment du bénéfice collectif.

**La FDSEA du Finistère se fera un devoir de promouvoir les alliances ou les partenariats qui permettent de développer l'excellence collective et individuelle. 1+1 peut être égal à 3 !**

## 2) La création d'un tableau de bord des charges des exploitations

Nous proposons de mettre en place des observatoires de veille sur l'évolution de certaines charges dans les exploitations :

- un observatoire du coût des services liés à l'activité agricole,
- un observatoire des intrants.

Ces deux observatoires seraient synthétisés dans un tableau de bord des charges des exploitations qui permettrait à l'adhérent de comparer leurs coûts par rapport aux autres agriculteurs. **Cet initiative du syndicalisme va dans le sens de toujours offrir un « plus à l'adhérent », et d'assurer la défense collective des agriculteurs.**

### ➤ Un observatoire du coût des services liés à l'activité agricole

Les coûts des services qui entourent l'activité agricole ne cessent d'augmenter, et ceci pénalise fortement nos exploitations.

Toutes ces charges liées aux services agricoles sont compressibles et doivent se faire à un juste coût. C'est pourquoi **le syndicalisme mettra en place un observatoire du coût des services liés à l'activité agricole**. L'objectif est de permettre aux adhérents de comparer leurs charges liées aux services car ces derniers doivent se faire à un juste coût.

### ➤ L'observatoire des intrants (engrais, semences, phytosanitaires)

Dans le cadre de la Commission Vie de Réseau, un observatoire des intrants est en cours de mise en place par la FDSEA.

L'objectif est de permettre à nos adhérents de comparer leurs propres prix avec ceux de leurs collègues.

## 3. *Communiquer, continuer à communiquer !*

**Nous devons persévérer dans nos efforts de communication auprès du grand public, au niveau du consommateur et du citoyen.**

### 1) Informer mieux et plus simplement le consommateur

#### ➤ Expliquer la sécurité sanitaire et la traçabilité de nos produits

De nombreuses filières de production ont été touchées par des crises sanitaires qui ont profondément marqué les consommateurs. Actuellement, les médias se focalisent sur la propagation de l'influenza aviaire. Une telle médiatisation a des répercussions dramatiques sur la filière avicole, et les producteurs de volailles sont les premiers touchés !

Dans ce contexte de psychose, il est fondamental de mettre en œuvre une politique de communication forte sur la qualité sanitaire de nos produits agricoles. En effet, toutes les productions sont soumises à des normes (réglementaires ou professionnelles) garantissant aux consommateurs une sécurité sanitaire. La traçabilité participe également à la sécurité des denrées alimentaires.

De plus, il convient aussi de mettre en valeur auprès des consommateurs la politique de gestion des risques alimentaires qui existe en France. Lorsqu'un problème sanitaire est détecté sur un produit, la traçabilité, tout au long de la chaîne alimentaire (« de la fourche à la fourchette »), permet de cibler le lot défectueux et d'effectuer un retrait rapide du même lot.

De nombreux moyens sont mis en œuvre dans ce sens, notamment par les interprofessions :

- l'opération de communication d'envergure menée actuellement par le CIV sur l'influenza aviaire (vraies et fausses idées).
- Les efforts de démarche qualité de la filière bovine, et la communication afférente, suite à la crise de l'ESB : viande bovine française, chartes de qualité.
- La campagne de communication d'INTERFEL (Interprofession des Fruits et Légumes) « 10 par jour » a été largement relayée par les médias. Cette campagne a mis en avant les bienfaits de la consommation régulière de fruits et légumes frais sur la santé (lutte contre l'obésité, prévention des maladies cardiovasculaires).
- ...

Malgré la pertinence de toutes ces actions de communication, le consommateur se sent souvent perdu et désarmé par la profusion d'informations. D'ailleurs, toutes ces actions de communication n'ont pas toujours l'air efficaces tant le consommateur est loin de la réalité de la production agricole. L'attachement au goût ou au terroir ne suffit plus. Il faut aller plus loin : **donner un maximum d'informations sur nos produits mais de façon simplifiée pour qu'une lisibilité s'instaure. Cela permettra peut-être au consommateur de re-penser son acte d'achat, de le penser citoyen !**

### ➤ Développer une politique de valorisation des produits agricoles bretons

Les agriculteurs doivent encourager les initiatives de valorisation des produits agricoles « bruts », c'est-à-dire peu ou pas transformés.

Différents types de valorisation existent, ou sont peut-être à développer :

- La marque collective de certification :

La marque collective de certification permet de déposer une marque, ainsi qu'un cahier des charges qui « certifie » le mode de fabrication du produit. Les marques collectives de certification permettent aux produits de devenir des références auprès des consommateurs, qui identifient facilement les produits.

« *Prince de Bretagne* » est un modèle de réussite de politique commerciale prenant appui sur le système de la marque collective de certification. « *Prince de Bretagne* » véhicule des valeurs de terroir et de proximité qui font toute son image de marque auprès des consommateurs.

« *Cochon de Bretagne* » est également une marque collective de certification. Cette marque a acquis une bonne image auprès des consommateurs.

Le développement des marques collectives de certification doit reposer sur des services marketing efficaces. **Nous encourageons les organisations de producteurs à investir dans le marketing pour faire la promotion collective de nos produits.**

- La marque identitaire et/ou le co-branding :

Une des idées, qui ne date pas d'aujourd'hui, est de créer une marque identitaire transversale à l'ensemble des produits agricoles « bruts » attachée à notre territoire et à nos valeurs.

Celle-ci pourrait être complétée par du co-branding. C'est-à-dire que des entreprises « non-alimentaires », partageant les mêmes valeurs, apposeraient leur nom et leur logo sur les produits agricoles. Ce partenariat permettrait de conforter l'identité du produit.

## 2) Echanger davantage avec nos concitoyens

Nous nous devons de tisser des liens avec nos citoyens. Au regard de son apport à l'histoire et à la société, l'agriculture mérite d'être pensée autrement.

En effet, l'évolution la plus marquante du XXème siècle est la baisse du nombre d'agriculteurs au profit des citadins. Bien que la bombe atomique ou les guerres aient marqué le siècle dernier, **c'est la révolution agricole qui a transformé le visage de la France.**

Aujourd'hui, le citoyen ne comprend plus le métier d'agriculteur, l'importance économique et sociale du monde agricole et, ses valeurs.

Aussi, nous devons travailler à créer une communication au long cours et avec du souffle ! Une communication faite d'échanges, de confiance... Les forums, colloques, réunions ne sont pas des « usines à gaz » pour se faire plaisir, c'est aussi là que naissent les idées et les projets.

A l'instar du Forum « Agriculture et Société », et de son film « 29 janvier 2040 : faut-il creuser la Manche ? », il est impératif de quadriller le territoire de rencontres entre agriculteurs et relais d'opinion, seules à même d'ouvrir un nouvel avenir.

Cela ne tient qu'à nous, hommes et femmes partageant le même territoire. Il faut que nous arrivions « à penser ensemble même si nous ne sommes pas d'accord ! ».

**Aussi, nous encourageons vivement les paysans à s'impliquer davantage dans les réseaux non-agricoles (associations, sport, loisirs...) et dans la vie politique locale (conseils municipaux...).**

**Nous encourageons toute initiative qui valorise le métier de paysan, ses valeurs et ses produits.**

### 3) Remettre l'éducation agricole à l'école

Les problèmes de communication entre citoyens-consommateurs et agriculteurs doivent être pris à la racine. Aujourd'hui, nos enfants, du fait de l'urbanisation de notre pays, ne savent plus de quoi est fait le métier de paysan, quelle ruralité occupe le territoire, comment vivent les animaux, ce qu'il y a dans leurs assiettes ! Ils ne savent plus, tout simplement !

La première étape, ne serait-elle pas de remettre l'agriculture au cœur de l'éducation nationale ? L'Etat a bien mis dans les programmes scolaires des cours d'éducation sexuelle et, depuis quelques années, l'instruction civique.

**Nous demandons qu'il y ait d'urgence des cours d'éducation agricole dans les programmes scolaires.**

## CONCLUSION

---

Nous l'avons vu, la libéralisation des marchés agricoles est inéluctable : les derniers accords OMC sonnent la fin de la préférence communautaire et, parallèlement, le budget de l'Union européenne consacré à la gestion des marchés agricoles est en passe de se réduire à une peau de chagrin...

Dans ce contexte, il est impératif que nous anticipions cette évolution. **Tous ensemble, paysans, coopératives, industriels, salariés de nos entreprises, regroupons nos forces !**

Aux décideurs, acteurs de la société civile, élus et citoyens, nous avons un travail d'explication : l'agriculture française et européenne est le socle de notre économie et de notre indépendance alimentaire. Mieux, elle est garante de développement social, de développement rural, en un mot, de développement durable.

A nos représentants de l'Etat, et donc à nos politiques, nous redisons haut et fort : libérez les énergies et les forces créatrices de richesses qui sommeillent dans nos campagnes.

Oui, les paysans sont bloqués dans des carcans administratifs, que nous dénonçons depuis des années, mais qui tardent à disparaître !

A nos décideurs économiques et administrateurs d'organisations agricoles, nous leur disons : jouez collectifs ! A l'heure de la mondialisation, les guerres de chapelles n'ont plus lieu d'exister.

C'est un jeu gagnant-gagnant qu'il faut avoir l'intelligence de mettre en place. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de jouer « perso ».

Oui, il est de notre rôle, à la FDSEA, de fédérer sur le terrain pour que, demain, le plus grand nombre de paysans puissent vivre dignement de leur métier.

Regroupons nos forces, libérons les énergies, travaillons collectivement, en complémentarité et en synergie : c'est à ce prix seulement que nous parviendrons à renforcer notre compétitivité et à pérenniser notre agriculture.